

1.25 Le Comité juge qu'il ne serait ni réalisable ni utile d'examiner la possibilité d'une réforme fondamentale à l'heure actuelle. Nous ne voulons toutefois pas suggérer que cette situation doive se poursuivre indéfiniment. Il est évident pour nous que, à long terme, l'environnement et le développement durable sont aussi essentiels pour l'avenir du Canada que les grandes questions qui sont au coeur des propositions constitutionnelles actuelles. Si, pendant la prochaine décennie, la Constitution semble un obstacle à une action efficace en matière d'environnement et de développement durable, il faudra envisager une réforme fondamentale.